

« SantéDom Stat »

L'observatoire de la prestation de santé à domicile

« SANTEDOM STAT », POURQUOI FAIRE ?

Le projet « SantéDom Stat » vise à doter les organisations professionnelles et les PSAD/PSDM volontaires **d'un outil d'analyse et de valorisation des prestations délivrées par les prestataires de santé à domicile/prestataires de services et distributeurs de matériels (article L5232-3 Code de la santé publique)**. Concrètement, il s'agit de leur permettre de disposer d'un service de collecte et d'analyse de l'activité du secteur, **mis à jour et consultable en temps réel**.

A l'heure où les négociations avec les pouvoirs publics se durcissent, il est indispensable que la profession dispose de son propre observatoire d'activité. Il en va du **renforcement de notre position dans le dialogue avec les autorités** et de l'accroissement de l'efficacité des acteurs. L'observatoire contribue également à **objectiver notre rôle d'acteur de santé** et à nous positionner, individuellement et collectivement, comme un maillon essentiel de la chaîne de soin.

Au-delà de sa dimension « politique », cet observatoire constituera, pour les prestataires engagés dans le dispositif, un outil individuel de suivi de leur propre activité professionnelle par rapport au marché dans la durée, et en temps réel.

« SANTEDOM STAT », COMMENT ÇA MARCHE CONCRÈTEMENT ?

L'observatoire « SantéDom Stat » est un outil construit **par et pour les adhérents**, à partir de la collecte de vos propres données d'activité, c'est-à-dire vos données de facturation.

Concrètement, chaque prestataire décide s'il souhaite ou non transmettre **de façon totalement anonymisée** ses données de facturation, dans le cadre d'un contrat d'adhésion qui sera conclu avec l'opérateur de l'observatoire. La collecte est alors mise en place **de façon automatisée** avec le prestataire, avec le support éventuel de son éditeur de logiciel/développeur interne ou du concentrateur technique le cas échéant. **En clair, aucune contrainte technique ou humaine supplémentaire, puisqu'une fois le processus engagé, et votre accord donné, vos flux de facturation seront directement adressés à l'observatoire, en parallèle de l'envoi des flux aux CPAM/concentrateur.**

Les données sont agrégées et traitées en temps réel et **restituées sur une plateforme web sous forme de tableaux de bord et d'indicateurs interactifs**, accessibles aux organisations professionnelles et aux prestataires engagés dans le dispositif.

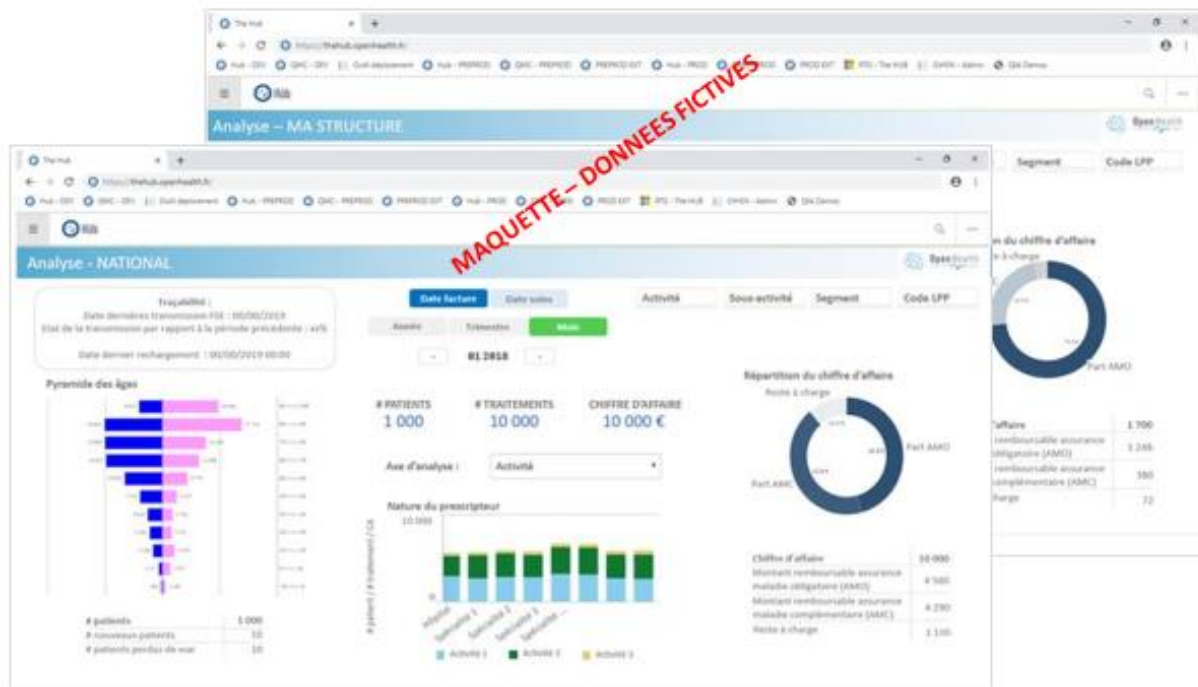
Une participation massive des prestataires est, naturellement, essentielle, car la légitimité et la pertinence de l’observatoire résident dans la représentativité des données collectées. Ainsi, si l’ensemble des adhérents des organisations professionnelles participent, près de 90% du marché des prestataires sera couvert, ce qui donnera donc une photographie très représentative du secteur.

QUI OPERE LA PLATEFORME « SANTEDOM STAT » ?

La société OpenHealth a été choisie par appel d’offres pour mettre en place et opérer le service « SantéDom Stat ». OpenHealth est un opérateur français spécialisé dans la collecte et le traitement statistique de données de santé. OpenHealth gère notamment une base de données sur la consommation des produits de santé auprès des pharmacies françaises et des bases de données de santé publique.

OpenHealth assure la collecte et le traitement des données dans un cadre de confiance strictement respectueux de la réglementation en matière de sécurité et de confidentialité des données. Les tableaux de bord sont mis à disposition sur une plateforme web sécurisée.

Des exemples de tableaux de bord (données fictives) sont présentés ci-dessous à titre d’illustration (maquette non contractuelle) :



« SANTEDOM STAT », COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût de l'adhésion à l'observatoire « SantéDom Stat » par les PSAD/PSDM adhérents de la FédéPSAD, de l'UNPDM ou de l'UPSADI sera **pris en charge par les organisations professionnelles (d'une valeur de 1942€/an)**. L'adhésion donnera accès à une série de tableaux de bord et indicateurs interactifs généraux d'analyse d'un marché donné, de son évolution et du positionnement de l'adhérent par rapport à celui-ci.

Des « indicateurs avancés » complémentaires pourront, le cas échéant, être développés en réponse à l'expression d'un besoin spécifique des prestataires. Ces développements complémentaires seront facturés directement aux demandeurs.

Pour des raisons évidentes d'exhaustivité, l'observatoire sera bien entendu ouvert à tous les PSAD/PSDM. Aussi, les entreprises n'adhérant à aucune des trois organisations professionnelles qui souhaiteraient bénéficier d'un accès à l'observatoire devront s'acquitter du montant du service directement auprès de l'opérateur de l'observatoire.

LES GRANDES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DE « SANTEDOM STAT »

Le projet de mise en œuvre de « SantéDom Stat » a été lancé en février 2019 entre les organisations professionnelles et l'opérateur de la plateforme, afin de préparer le plan de travail et de définir le calendrier du projet. Les formalités CNIL nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme ont également été initiées par les organisations professionnelles.

Un premier démonstrateur de l'observatoire, basé sur des données fictives, sera livré à la fin du mois de juin 2019. Le dispositif technique et les tableaux de bord proposés pourront alors être ajustés pour répondre au mieux aux attentes des organisations professionnelles et des prestataires.

L'observatoire sera prêt techniquement à fonctionner en septembre 2019. Son alimentation par des données réelles en provenance des prestataires ne pourra toutefois démarrer qu'une fois obtenue l'autorisation de traitement délivrée par la CNIL. Les contrats d'adhésion avec les prestataires désireux de s'engager dans le dispositif pourront alors être conclus.

Vous êtes intéressé ? Vous avez des questions, des suggestions ? N'hésitez pas à nous contacter.